



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



22019382

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT
04 FEV. 2022
DIVISION MONS

N° d'entreprise : **0462 203 218**

Nom

(en entier) : **CARLIER MOTOR M.L.**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Zoning artisanal de la Rivierette 69 - 7330 Saint-Ghislain**

Objet de l'acte : Nomination commissaire

Décision de l'actionnaire unique du 05 novembre 2021 conformément à l'article 5: 94 du Code des Sociétés et Associations.

L'actionnaire unique décide de nommer la SRL KNAEPEN LAFONTAINE, Réviseurs d'Entreprises (BCE 0413.343.922), représentée par son représentant permanent, Philippe KNAEPEN, Réviseur d'entreprises au poste de commissaire et ce, pour une durée de 3 ans. Mandat portant sur le contrôle des exercices 2021, 2022 et 2023. Ce mandat prendra donc fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2024 (ayant pour ordre du jour l'approbation des comptes au 31 décembre 2023).

Filip D'HAENE

Administrateur et représentant permanent de l'actionnaire unique,
ETABLISSEMENTS D'HAENE SRL

Déposé en même temps : décision de l'actionnaire unique du 05 novembre 2021

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/02/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).